

19/01/2018

Que faire en cas de frottis anormal ?

En 2018, le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus devrait se généraliser sur l'ensemble du territoire. Un frottis anormal est une source d'inquiétude pour les patientes. Les gynécologues cherchent à diffuser les bonnes pratiques.



anormal ?

Que faire en cas de frottis

Chaque année en France, six millions de frottis sont réalisés dans les cabinets de gynécologie. 5 % d'entre eux ont des résultats anormaux. Mais parmi ceux-ci, seuls 1 % présentent des lésions précancéreuses qui nécessitent une intervention.

Pour les patientes, l'inquiétude est forte. Beaucoup de questions se posent. C'est pour répondre à cette angoisse que la Société française de colposcopie et de pathologie cervicovaginale (SFCPCV), qui tient actuellement son congrès annuel, met en place un groupe de travail dédié aux relations avec les patientes.

L'une de ses principales préoccupations sera **d'améliorer l'annonce d'un frottis anormal**, afin de donner une information la plus claire et la plus complète possible, sans inquiéter outre mesure la patiente.

Il est recommandé à toutes les femmes de 25 à 65 ans de réaliser tous les trois ans un frottis de dépistage. [Ce frottis permet de prélever des cellules sur le col de l'utérus.](#) Celles-ci sont ensuite analysées en laboratoire et un test HPV, [à la recherche des papillomavirus impliqués dans le cancer du col](#), est réalisé.

La colposcopie, un examen complémentaire

Si le résultat est anormal, il va falloir réaliser des explorations complémentaires. Tout commence par une **colposcopie**, un examen fait au cabinet du gynécologue

(pas besoin d'anesthésie) qui permet de regarder au microscope le col de l'utérus. En cas de besoin, un fragment de tissu est prélevé.

Si l'analyse révèle la présence de cellules précancéreuses, il va falloir pratiquer une **conisation**. Celle-ci se pratique au bloc opératoire (sous anesthésie locale le plus souvent) et consiste à enlever la lésion.

Tous les gynécologues-obstétriciens sont formés à effectuer ces gestes, mais la SFCPCV a mis en place une charte de qualité qui exige qu'ils pratiquent au minimum 50 colposcopies par an et 30 interventions thérapeutiques.

Actuellement, **280 gynécologues remplissent les critères pour la colposcopie**. Un annuaire est disponible sur [le site de la SFCPCV](#).

La compétence est primordiale car ces gestes chirurgicaux, s'ils sont mal réalisés ou réalisés en excès, peuvent compromettre les chances de grossesse (risque d'accouchement prématuré, de petits poids de naissance pour les futurs enfants...). Or les femmes concernées par ces pathologies ont en moyenne 30 ans, l'âge de la première grossesse aujourd'hui en France.

<https://www.santemagazine.fr/actualites/que-faire-en-cas-de-frottis-anormal-304748>